



## Facture edf réclamé par nos propriétaires

Par **david87**, le **03/04/2014** à **22:44**

Bonjour, nous louons un garage, l'agence qui fait le lien avec les propriétaires nous réclame de régler une facture EDF, alors que nous n'avons pas de compteur ni de contrat EDF à notre nom, le garage est alimenté avec un bureau par les communs d'une maison ou il y a 5 locataires, on t il le droit de nous demander le règlement de cette facture, il le passe comme charge et se base sur la base du tantième, alors que cela n est pas mentionné sur le bail.  
Son t il dans leur droit.  
Sur quel texte de loi pouvons nous nous basé, pour faire valoir nos droit.  
Merci pour vos réponse.  
David

Par **moisse**, le **04/04/2014** à **08:48**

Bonjour,  
\* etes-vous locataire de la maison ?  
\* si non le bail, qui ne mentionne pas la charge d'énergie, mentionne-t-il une alimentation ou un équipement électrique ?  
Car vous risquez d'être en droit de ne pas payer, mais aussi de n'avoir aucune fourniture d'électricité.